



PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU COMITÉ DIRECTEUR.

LUNDI 25 NOVEMBRE 2024 -CARD

Lundi 25 novembre 2024 - début des travaux à 17h30 - fin des travaux à 20h30.

Appel nominal par Le président

Présents :

- | | |
|---------------------|-------------------------------------|
| • Jean Claude ROBIN | Président |
| • Marianne BROU | Membre |
| • Stéphane DELANDE | Membre |
| • Sandie FREULON | Secrétaire Générale |
| • Cyril HUET | Trésorier |
| • Sandrine LADRECH | Membre |
| • Chantal MUGNIER | Membre |
| • Nathalie NAUD | Membre |
| • Raphael ZANON | Membre |
| | |
| • Stéphane TICHON | Conseiller technique de Ligue (CTL) |
| • Alisson Mavaetau | Secrétaire de la Ligue et de séance |

Absent

- Charlotte PRIOURET Membre

Ordre Du jour :

- 1. Validation du compte-rendu de la réunion du comité directeur du 21 octobre 2024.**
- 2. Subventions ANS et CNAHN 2024 (PV du Bureau Directeur).**
 - a. Validation des subventions accordées par l'ANS au club de Dumbea Natation.
 - b. Validation des subventions accordées par la FFN aux nageurs identifiés au CNAHN 2023/2024.
- 3. Validation du calendrier et des fiches de compétition 2025.**
- 4. Point sur l'aisance aquatique et "J'apprends à nager" :**
 - a. Déploiement du plan sur le territoire.
- 5. Organisation eau libre du 1er décembre.**

6. Bilan commissions des officiels pour validation.
7. Validation PV CS natation du 06 et 20 novembre 2024.
8. Remise des diplômes formation BF1 et BF2 MSN à déterminer ;
 - a. Vendredi 6 décembre 2024 – O faré du CNC.
9. Questions diverses

1. Validation du compte-rendu de la réunion du comité directeur du 21 octobre 2024

Le comité a pris connaissance du compte-rendu de la réunion précédente du 21 octobre 2024. Après examen, il a été proposé et adopté à l'unanimité de valider le document avec toutefois la modification suivante :

Point 2 mise en place des commissions : *rajouter le nom de Chantal Mugnier comme membre de la commission de la natation artistique.*

2. Subventions ANS et CNAHN 2024 (PV du Bureau Directeur). Subventions ANS et CNAHN 2024 (PV du Bureau Directeur)

a) Validation des subventions accordées par l'ANS au club de Dumbea Natation.

Le comité directeur rappelle que le reversement des subventions instruites au compte Asso (ANS) au profit des clubs et perçues après validation des services instructeurs font depuis 3 ans l'objet d'un reversement intégral aux clubs concernés après remise des pièces justificatives des dossiers pour lesquels la ligue porteuse des actions doit en justifier la bonne utilisation.

Il appartient aux clubs de respecter le descriptif initial de la ventilation de montants sollicités à l'issue de la réalisation des actions ainsi financées.

Le comité a unanimement souligné l'importance de garantir la transparence et la conformité des pratiques de gestion des fonds publics, afin d'assurer que ces ressources soient utilisées de manière juste et équitable, conformément aux objectifs pour lesquels elles ont été accordées.

Après présentation détaillée du dossier, le comité valide les subventions attribuées par l'Agence Nationale du Sport (ANS) avec reversement au club de Dumbea Natation pour l'année 2024.

Le club adressera les pièces justificatives des dépenses liées à ces subventions, au plus tard le 15 décembre 2024.

b) Validation des subventions accordées par la FFN aux nageurs identifiés au CNAHN 2023/2024

À la demande du Président, Stéphane Tichon -CTL- a pris la parole pour rappeler au comité directeur la nature et le rôle du CNAHN (Centre National d'Accès au Haut Niveau), dans le cadre des échanges. Il a précisé qu'un CNAHN fait partie intégrante du volet Accession du Projet de Performance Fédéral (PPF). Cette structure a pour mission principale de reconnaître et évaluer le niveau des sportifs, afin de leur proposer un accompagnement adapté, leur permettant de progresser dans leur parcours vers le haut niveau.

Stéphane a ensuite présenté les différentes actions passées et à venir, en mettant particulièrement l'accent sur les initiatives prévues pour 2025. Il a introduit la notion de « couloirs de performance », un concept qui, lors de la dernière réunion du comité directeur et de la commission sportive, n'était pas encore connu.

Les « couloirs de performance » consistent à évaluer et situer le niveau des nageurs en fonction des performances enregistrées dans la base de données fédérale, ainsi que des parcours suivis des finalistes et médaillés lors des Championnats du Monde et des Jeux Olympiques.

Les couloirs de performance ont pour objectifs :

- D'identifier les athlètes à fort potentiel,
- De mieux les accompagner et les suivre tout au long de leur développement sportif,
- De mieux les préparer aux échéances mondiales et olympiques à venir.

Stéphane a précisé que cette présentation a également été réalisée en visioconférence avec les entraîneurs, ce lundi matin à 9h00. Il a souligné que la notion de couloirs de performance, qui est désormais prise en compte pour la liste des nageurs identifiés pour 2024, modifie les critères qui avaient été précédemment établis lors des réunions du comité directeur et de la commission sportive.

À l'issue de cette réunion, un débat a eu lieu sur le CNAHN. L'ensemble des entraîneurs ont validé la liste des 5 nageurs à intégrer au CNAHN pour cette saison, en plus de ceux qui sont déjà sur liste ministérielle. Les nageurs intégrés sont :

- Anaé DELANDE : 13 performances, dont plusieurs en haut C1
- Aliko DELAVAL : 6 performances en couloir 1, avec une progression notable
- Heimanu MARQUET : 1 performance en couloir 1, avec une grosse progression lors des championnats
- Clara DELUNEL : 5 performances en couloir 1, avec une MPI sur les championnats de Nouvelle-Zélande
- Ambre SERCAN : 3 performances en couloir 1, avec au moins 2 MPI sur les championnats.

Le comité directeur valide la proposition pour la saison 2024/2025.

En ce qui concerne la gestion des subventions pour l'année 2024, du fait que certains nageurs identifiés par la Fédération ne sont plus licenciés dans les clubs d'origine mentionnés hormis Ethan et Yaron, Sandie a exprimé son souhait que les fonds soient reversés directement aux nageurs eux-mêmes, conformément aux indications du courrier de la Fédération. En effet, ce courrier précise qu'un forfait de 800 € par nageur identifié dans le CNAHN peut être attribué

afin de soutenir les structures où ces nageurs s'entraînent, ou directement aux nageurs eux-mêmes, selon les circonstances.

Un débat s'ensuit au sein du comité directeur concernant la réversion des subventions, afin qu'elle soit effectuée soit directement aux clubs, soit aux nageurs eux-mêmes.

Après échanges le comité directeur convient et décide qu'en ce qui concerne la saison 2024, les fonds seront reversés aux clubs. Charge à eux d'en faire l'usage cité ciblé conformément au cahier des charges des CNAHN décrit dans le Projet de Performance Fédéral.

3. Validation du calendrier et des fiches de compétition 2025

Le comité directeur a étudié et validé le calendrier des compétitions ainsi que les fiches correspondantes pour l'année 2025.

- Il est à noter que la commission des récompenses travaille actuellement sur un fichier Excel destiné à recenser l'ensemble des récompenses de l'année. À cette fin, le Président a demandé que le coût des récompenses soit ajouté à ce tableau.

- Concernant les meetings des clubs, certains clubs n'ont pas encore communiqué leurs dates à ce jour. Seuls les clubs Olympique et Dumbéa ont transmis leurs dates de compétitions. Le comité a rappelé l'importance de recevoir ces informations dans les meilleurs délais pour finaliser l'organisation du calendrier.

4. Point sur l'aisance aquatique et "J'apprends à nager"

a. Déploiement du plan sur le territoire

Stéphane Tichon présente un point sur l'avancement du plan "J'apprends à nager" et « Aisance Aquatique », financé par l'Agence Nationale du Sport (ANS), qui se déploie en particulier sur la province des Îles et du nord, avec un accent particulier sur Lifou et sur Pouembout. Ce projet vise à améliorer la sécurité aquatique des enfants en leur proposant des sessions d'apprentissage de la natation, encadrées par des instructeurs qualifiés et soutenues par les instituteurs ainsi que d'autres ressources locales.

En parallèle, des formations spécifiques seront dispensées aux encadrants, tels que les instituteurs et éducateurs, pour renforcer leurs compétences en sécurité aquatique et en enseignement de la natation. Ces formations sont destinées à garantir une gestion efficace et pérenne du programme au niveau local.

Le projet prévoit également des partenariats avec des organisations locales telles que :

- L'USEP
- La ligue régionale handisport,
- La DENC
- Le club de Triathlon
- Province des Îles
- Province Nord
- Piscine de Pouembout
- Club de natation de Pouembout (les p'tits Picots)

Afin d'intégrer davantage de dispositifs adaptés à la réalité locale et d'impliquer différents acteurs dans la mise en œuvre du projet.

Marianne Brou attire l'attention de Stéphane en indiquant que l'USEP ne déploie pas forcément ses actions sur l'ensemble des communes, mais semble se concentrer principalement sur Nouméa et Dumbéa, laissant ainsi la commune du Mont-Dore en dehors des dispositifs. Elle a exprimé le souhait que ce point soit soulevé auprès de l'USEP, afin de garantir un large éventail d'actions, couvrant l'ensemble du territoire et permettant ainsi une plus grande inclusion des différentes communes dans les initiatives du programme « J'apprends à nager » et « Aisance Aquatique »

Stéphane prend acte de la remarque de Marianne.

Pour déployer ce dispositif qui se déroulera de décembre 2024 à avril 2025, la ligue aura deux intervenants principaux :

- Stéphane Tichon (CTL)
- Cyril Ripert (professeur de sport, CREPS de Reims et instructeur en aisance aquatique qui rejoindra le territoire le 28 novembre pour une mission de 5 mois.

5.Organisation eau libre du 1er décembre.

Le comité directeur a discuté de l'organisation de la compétition d'eau libre prévue le 1er décembre. Les préparatifs avancent bien et la logistique est en phase de finalisation.

- ✓ Stéphane a indiqué qu'il a un rendez-vous prévu avec José Cholière le jeudi 28 novembre à 8h30 pour charger la remorque contenant le matériel nécessaire à la compétition.
- ✓ Un second véhicule avec boule de remorquage devra être demandé afin de récupérer la remorque des kayaks le jour de l'événement. Il est prévu de contacter Bernard Crutchet à cet effet et de relancer le CAN pour la coordination.
- ✓ Deux motos marines seront mises à disposition pour l'événement, et le rendez-vous est fixé à 6h00 au poste de surveillance.
- ✓ Les officiels nécessaires à la compétition ont été mobilisés et sont confirmés.
- ✓ Les récompenses (médailles eau libre) sont disponibles à la ligue.
- ✓ Anako se chargera du ravitaillement des nageurs le jeudi 28 novembre, en fonction du nombre d'inscriptions.

6.Bilan des commissions des officiels pour validation

Un bilan détaillé des commissions des officiels a été présenté. Bien que le nouveau quota ait suscité des discussions, il a finalement été validé par la commission.

Pour donner suite à la dernière formation dispensée par Marianne et Chantal de nouveaux officiels B+ ont été reçus :

Les nouveaux officiels Juges - Starter :

- Ali Ben Ahmed Yvon DN
- Tolofua Raphaël DN
- Nemes Olivier DN
- Seychelles Jean Eude CNC

Le comité directeur félicite les nouveaux officiels et valide le PV de la commission des.

7. Validation des PV des commissions sportives de natation des 6 et 20 novembre 2024.

Les procès-verbaux des réunions des comités de natation des 6 et 20 novembre 2024 ont été lus. Il a été constaté que le comité directeur ne valide pas l'ouverture du Circuit 25 à la catégorie Avenirs, estimant que ce circuit doit rester réservé à l'animation des clubs et que la ligue ne doit pas se substituer aux clubs dans cette démarche. De plus, la question de la remise d'une « médaille de participation » a été jugée comme inappropriée et peu pertinente.

Nathalie Naud a ajouté qu'au niveau de son club, la question de l'organisation d'un meeting pour la catégorie Avenirs se pose. Elle a précisé que cette question aurait dû être abordée par le représentant de son club lors de la réunion de la commission sportive.

Il a été décidé que le Circuit 25 ne sera pas ouvert à la catégorie Avenirs, sauf dans le cadre du Meeting Grand Bain, qui sera exceptionnellement ouvert aux nageurs de la catégorie Avenirs 3 (nés en 2014).

Pour le Circuit 25 m du 7 juin, voir la disponibilité à la Foa où un nouveau président a été fraîchement élu.

8. Remise des diplômes de formation BF1 et BF2 MSN

La remise des diplômes de formation BF1 et BF2/ MSN aura lieu le vendredi 6 décembre 2024 au Snack O faré du CNC.

Les invitations seront envoyées dans les prochains jours, soit 30 personnes (stagiaires et comité directeur) ; un budget de 2 000 frs / personne est alloué pour le cocktail (budget ERFAN).

9. Questions diverses

✚ Circuit 25 4eme journée

Stéphane Tichon a exprimé ses remerciements à Stéphane Delande pour l'organisation de la journée de cohésion/récompense, soulignant son rôle dans la gestion et la coordination de cet événement.

✚ Mercredis des Benjamins (Préparation Cohésion pour le Championnat de France Benjamins)

Stéphane a informé que la préparation se déroule très bien. Cependant, en raison de son déplacement dans le Nord, avec un rendez-vous à Pouembout jusqu'à 10h00 le mercredi 4 décembre, l'entraînement sera décalé à 14h00. Il a précisé que Samuel prendra en charge la session d'entraînement pendant ce temps, afin de lui permettre de revenir à Nouméa.

Un rappel a également été fait concernant la remise des tee-shirts aux nageurs, prévue initialement pour le mercredi 27 novembre. Stéphane a demandé à avancer l'heure de la remise à 15h30, car il doit être à la piscine de Boulari à 16h00 pour une certification.

Le président invite les membres du comité directeur disponibles à venir l'aider à remettre les tee-shirts aux nageurs.

✚ Synchronat

Sandrine Ladrech a expliqué que le Synchronat s'est bien déroulé, avec la participation des deux clubs et des juges officiels, ainsi que des juges en formation. Environ une vingtaine de nageuses ont pris part à l'événement, réparties sur les trois niveaux de Synchronat : découverte, argent et avenir.

Elle a également informé que, pour donner suite aux Jeux Olympiques, la circulaire concernant les officiels a été améliorée. Stéphane a ajouté qu'il a reçu une demande d'Anouck concernant la procédure de reconnaissance des formations des officiels sur le territoire.

Un débat s'ensuit sur la formation des juges en natation artistique. Le président a proposé à la commission de natation artistique de soumettre un projet à l'Agence Nationale du Sport (ANS) afin de faire venir une personne qualifiée dans ce domaine. Cette initiative vise à renforcer la formation et la qualification des juges, assurant ainsi un niveau d'encadrement pour les compétitions de natation artistique en Nouvelle-Calédonie.

Stand Buvette au CARD

Mme Nathalie Naud a soulevé la question concernant la gestion du stand de buvette au CARD, en réponse à la demande formulée par le club de l'Olympique Natation, qui proposait d'organiser un tour de rôle entre les clubs. Le Président a répondu qu'à ce jour, seule la réponse du club de Dumbéa avait été reçue. Il a ensuite précisé qu'après discussion avec le directeur de la SPL, ce dernier avait exprimé son accord pour la mise en place de cette organisation, à condition que les clubs remplissent les formulaires de déclaration nécessaires à la DAVAR.

Le Président a également souhaité attirer l'attention du comité directeur sur un point concernant le dernier meeting de l'Olympique au CARD. En effet, les retours du directeur de la SPL n'avaient pas été très positifs, notamment en ce qui concerne la désinstallation des lignes d'eau. Il a été informé que, pour la dernière compétition réalisée par la ligue (le championnat NC bassin 50m), les maîtres-nageurs du CARD avaient exprimé qu'ils ne participeraient pas à l'installation des lignes d'eau, arguant qu'ils avaient pris en charge cette tâche lors des précédentes compétitions (Meeting ONN).

Mme Nathalie Naud a réagi en précisant que cette information ne lui semblait pas correcte puisqu'elle avait elle-même déposé Capucine, (rejointe par Vivien) le lundi suivant au CARD, et qu'ensemble, ils s'étaient occupés de la désinstallation des lignes d'eau.

Le Président a indiqué qu'il prendra contact avec les parties concernées pour clarifier cette situation et obtenir la version correcte des faits.

En ce qui concerne le stand de buvette à Dumbéa, le Président a précisé qu'une communication sera envoyée aux clubs, rappelant que le club en charge de la buvette doit également s'occuper de l'installation du bassin. La désinstallation, quant à elle, sera effectuée par tous les clubs ensemble.

Stores Bureau ligue

Le comité directeur a validé la dépense pour l'aménagement du bureau de la ligue en installant des stores. Un devis de 70 000 XPF a été reçu (3 stores), un autre devis est en cours. Après délibération, le comité directeur a donné son accord pour cette dépense.

Questionnaire de satisfaction formation BF/ MSN

Voir le document joint.

Prochain CD le 13 janvier 2025

La Secrétaire Générale
Sandie FREULON



Le Président
Jean Claude ROBIN

